

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SITES  
D'ERQUY ET SES ENVIRONS (APSEE)  
06 AOÛT 2020**

**PROJET DE FUSION DES ASSOCIATIONS APSEE ET BIEN VIVRE A PLURIEN**

**PRESENTATION DU PROJET**

**PAR Florence CONAN pour ERQUY et Béatrice PRANDI pour PLURIEN**

L'absolue nécessité de maintenir les deux associations sur leur territoire d'implantation est pourtant confrontée à la difficulté d'assurer le renouvellement des administrateurs et de celui qui acceptera la responsabilité de président.

Le rapprochement des deux associations, qui est une perspective née en 2009, a été à nouveau étudiée et a conduit à préparer un projet de fusion qui est soumis aux membres du conseil d'administration de l'APSEE compte une moyenne de 260 adhérents sur les trois dernières années. Elle est adhérente de l'Union du Penthièvre et de l'Emeraude pour l'Environnement et le Littoral (UPEEL), des associations Eau et Rivières de Bretagne, Halte aux Marées Vertes.

L'Association Bien Vivre à Plurien immatriculée le 1<sup>er</sup> mars 2004. Elle compte une moyenne de 40 adhérents sur les trois dernières années. Elle est adhérente de l'Union du Penthièvre et de l'Emeraude pour l'Environnement et le Littoral (UPEEL). Elle siège depuis l'année 2009 au conseil d'administration de l'APSEE en qualité de membre associé.

Les sujets sur lesquels ces deux associations interviennent sont majoritairement communs, et requièrent des compétences identiques qu'apportent les administrateurs de l'une ou/et l'autre associations.

Le déficit de candidatures dans chacune d'elles pour enrichir les compétences nécessaires et donc assurer une plus grande efficacité, une plus grande efficacité au sein des associations environnementales peut être corrigé par une mise en commun au sein d'une seule structure, lui assurant ainsi une plus grande capacité d'action.

La démission du conseil d'administration de la présidente de l'APSEE, qui intervient ce jour, a posé le problème concret de son remplacement ; les recherches entreprises se sont révélées infructueuses.

L'indisponibilité partielle annuelle de la présidente de l'association Bien Vivre à Plurien n'était compatible avec les intérêts de l'association qu'elle préside que parce qu'elle est adossée à l'APSEE.

L'absence de solution pour assurer la présidence de l'APSEE met en difficulté le montage actuel. En considération de ce qui précède, corroboré par la seule nouvelle candidature qui s'est révélée au moment du renouvellement du conseil d'administration ne permettant pas de pallier les déficiences à cette échéance, il est proposé aux adhérents présents et représentés de se diriger vers une absorption de l'association Bien vivre à Plurien par l'association Erquy Environnement.

**GOVERNANCE DANS LE CADRE D'UNE FUSION-ABSORPTION**

Les membres de l'association absorbée deviennent membres de l'association absorbante ce qui a pour conséquence de définir une nouvelle forme de gouvernance, de procéder à la dissolution de l'association absorbée et le transfert de ses fonds à l'association absorbante, de modifier les statuts de cette dernière en considération des effets induits de la fusion.

Dans le cadre d'une fusion conduisant à l'absorption de l'association Bien Vivre à Plurien par l'APSEE et la prise en compte des spécificités de chacune des deux associations de Plurien et

Erquy, il est proposé aux participants à l'assemblée générale 2020 de modifier la gouvernance actuelle de chacune d'elles

- > En instituant une co-présidence générale assurée par deux adhérents, l'un des deux sièges étant confié à l'association Bien Vivre à Plurien, le second siège à l'APSEE.
- > En attribuant un nombre de sièges d'administrateurs à l'association Bien Vive à Plurien, fixé à un tiers au sein du Conseil d'administration de l'APSEE absorbante, cette proportion pouvant évoluer en fonction des compétences requises et des membres volontaires à le constituer. Ce conseil d'administration devra comprendre un minimum de 9 membres dont un trésorier et un secrétaire, ces deux postes devant, dans la mesure du possible, être répartis également entre les membres de Plurien et ceux d'Erquy.
- > En adaptant l'intitulé actuel de l'association absorbante à la réalité de sa double identité pluriennaise et réginéenne.
- > En mettant à disposition de l'ABVP les mêmes moyens de communication actuellement déployés au bénéfice de l'APSEE.

## PROCEDURE

Les associations Bien Vivre à Plurien et APSEE ont consulté leurs conseils d'administration respectifs ; leur avis respectif favorable conduit à soumettre le principe de fusion absorption à leurs assemblées générales ordinaires respectives.

Les adhérents de l'association Bien Vivre à Plurien réunis en assemblée générale le 24 juillet 2020 ont voté à l'unanimité le projet de fusion avec absorption par l'association Erquy Environnement, avec pour conséquence sa dissolution volontaire et le transfert de son patrimoine à l'APSEE.

Ce jour, 06 août 2020, le même projet de fusion absorption est proposé aux adhérents de l'APSEE réunis en assemblée générale ordinaire des deux associations avec pour conséquence l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire pour adapter ses statuts du fait de l'absorption de l'association Bien vivre à Plurien.

Les adhérents présents et représentés votent à l'unanimité la fusion absorption par l'APSEE et acquiescent à la mise en œuvre des obligations statutaires visant à la modification ad hoc de ses statuts.

La présente délibération est annexée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2020 de l'APSEE et sera annexée à la convocation des adhérents de l'APSEE à une assemblée générale extraordinaire en vue de la modification de ses statuts.

Fait à Erquy le 07 août 2020

Signatures

Florence CONAN administrateur



Michelle HAMON trésorière

